

Pour la FSU, l'argent public doit aller exclusivement à l'école publique. Il faut mettre fin au financement public de l'enseignement privé sous contrat dans la perspective de sa nationalisation. La FSU s'est dotée lors de son dernier congrès à Rennes d'un mandat d'étude sur les conditions de la mise en œuvre de cette nationalisation pour aboutir à un grand service public laïque unifié.

Les inégalités sociales ne sont pas des faits « naturels », elles sont le produit des politiques libérales : d'autres politiques éducatives permettraient de relancer la nécessaire démocratisation scolaire, de repousser les discriminations, de réduire le poids du genre dans les parcours scolaires, de hausser le niveau de qualification de toute une classe d'âge. Afin de mettre un terme au dualisme scolaire que créé l'enseignement privé, la FSU demande l'abrogation de la loi Debré (votée en 1959, elle permet à l'enseignement privé de bénéficier d'un financement par l'État à hauteur de 73 %) ainsi que de l'ensemble des lois permettant le financement public de l'enseignement privé. Depuis, les inégalités avec le public ne cessent de s'amplifier.

L'école et l'université, l'enseignement professionnel ont plus que jamais besoin de moyens et d'ambition, pour lutter contre toutes les inégalités afin de permettre la réussite de toutes et de tous.

La FSU a initié en 2024 un collectif pour l'école publique laïque regroupant un très large arc unitaire syndical et associatif : *Maintenant l'école publique !* Face aux crises profondes il est plus que jamais nécessaire de faire société, l'école publique laïque doit donc recevoir les moyens de ses ambitions. Faute de moyens et d'ambition pour son développement, faute d'une défense véritable face aux attaques qu'elle a subies de la part des réactionnaires de tous bords, l'école publique est sérieusement mise à mal.

L'enseignement privé, qui scolarise 17,6% des élèves en France (13,4 % dans le 1 degré, 21 % dans le second degré soit plus de deux millions d'élèves) dans 7 500 établissements sous contrat, est financé "à 75% par la puissance publique" en échange qui plus est de faibles contreparties.

Dans un rapport sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat 2024, le montant global de la dépense publique pour l'enseignement privé est évalué, pour 2022, à 8,5 milliards d'euros pour l'État et à 1,9 milliard d'euros pour les collectivités (forfait d'externat), cette dépense est "en tout état de cause sous-estimée" selon la mission car s'ajoutent des financements indirects. Ainsi, les subventions des collectivités font l'objet d'un manque de lisibilité budgétaire et comptable. De plus des réseaux qui sont les interlocuteurs directs de l'administration, hors de tout cadre législatif et réglementaire ont émergé (le réseau des établissements catholiques rassemblant 96% des établissements privés sous contrat), alors qu'il est établi que ces établissements participent à la ségrégation sociale et scolaire de la jeunesse.

Tous les fonds publics vers l'école publique et laïque ! Il est temps de mettre fin au dualisme scolaire et au séparatisme social et scolaire qui mine toute la société. Dans un contexte de rigueur budgétaire et de choix politiques inacceptables, c'est plus que jamais une exigence de justice sociale.

EDITO

À l'heure des débats budgétaires, il est avéré que l'État, à travers différents dispositifs, contribue au financement des établissements d'enseignement privés. Or, ces derniers participent à renforcer la ségrégation sociale et scolaire de la jeunesse. Dans ce contexte, aucun gouvernement ne peut se soustraire à l'exigence impérieuse de réorienter les fonds publics vers l'école publique laïque.

Pour faire de l'enseignement public, laïc et gratuit la véritable priorité nationale, la FSU 31 identifie plusieurs leviers afin d'engager la sortie progressive du financement public de l'enseignement privé, de la maternelle au supérieur, qu'il soit général ou agricole.

Pour la FSU 31, dans un contexte de crises multiples, redonner espoir et ambition à l'ensemble de la jeunesse suppose de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'école publique laïque. Faute de moyens et de volonté politique, celle-ci est aujourd'hui fragilisée. Il est urgent que la République affirme un soutien plein et entier à son école : la seule qui accueille tous les jeunes vivant sur son territoire.

La FSU 31, engagée chaque jour pour défendre et promouvoir l'enseignement public !

Le séparatisme scolaire dans les écoles de l'agglomération toulousaine



La sortie des contraintes de la carte scolaire que permet le choix du privé sous contrat en est l'instrument privilégié de l'évitement de telle ou telle école. La mesure de l'importance de ces stratégies peut se faire grâce à l'IPS (Indice de position sociale basé sur les catégories professionnelles des parents).

L'enseignement privé en écoles élémentaires est surtout présent à Toulouse (23% des effectifs totaux). Il est beaucoup moins présent sur l'ensemble de la zone d'emploi de Toulouse (moins de 12%) et même sur la métropole (16,5%).

Mis à part le cas de l'école Lakanal (en tête de classement IPS avec 143,9) qui, par ses classes partagées avec le Conservatoire régional constitue pour les familles un motif de dérogation à la carte scolaire, les écoles dont les familles disposent des plus hauts revenus sont les écoles du privé sous contrat. Ainsi dans les 10 plus hauts niveaux d'IPS dans les écoles primaires toulousaines on trouve 8 écoles privées.

La moins bien dotée des écoles privées, Ste Marie des Ursulines (près de Jolimont), est 51ème au classement sur 119.

Cela conduit à une forte disparité dans les moyennes d'IPS (133,9 pour le privé et 102,64 pour le public).



Dans les collèges

La fonction de l'enseignement privé c'est la ségrégation sociale

Depuis 2016, la carte scolaire a été modifiée pour scolariser des élèves des quartiers populaires du Mirail vers 11 puis 7 collèges publics de quartiers favorisés de Toulouse et Tournfeuille (nous les appellerons « collèges publics favorisés ») ainsi que vers deux nouveaux collèges à St Simon et Guilhermy. Ces deux nouveaux collèges ont été, dès leur ouverture, évités par les familles les plus riches : par exemple, 35 % des élèves des quartiers favorisés de Tournfeuille se sont inscrits dans le privé.

Le « plan mixité » a réduit, mais ne les a pas éliminées, les différences sociales entre collèges publics : la proportion d'élèves défavorisés est passé de 13 à 27 % dans les « collèges publics favorisés » alors qu'elle est en moyenne de 44 % dans l'ensemble des collèges publics toulousains, et de 20 % sur l'ensemble de la population toulousaine. Mais 20 %, c'est déjà trop pour certaines familles aisées.

Entre 2016 et 2024, le nombre d'élèves favorisés a diminué de 128 élèves dans les « collèges publics favorisés », et a augmenté de 817 élèves dans les collèges privés. Ces données illustrent que certaines familles des quartiers aisés scolarisaient leurs enfants dans le public tant qu'il leur permettait un entre-soi social, et ont décidé de parfois se tourner vers le privé quand des élèves défavorisés sont arrivés, dans des proportions correspondantes à la réalité sociale de la ville, dans leur collège de secteur.

La moyenne des IPS des collèges publics de Toulouse en 2022-2023 est de 101,8, celle des collèges privés est de 132,46, soit 30 % de plus, avec un écart type autour de 25 et en tout cas ne dépassant pas 30. Le collège Le Caousou, avec un IPS de 143,6 et un écart type de 20,1 seulement, illustre le maximum de non mixité sociale.

Bref, l'enseignement privé organise et renforce une éducation basée sur la ségrégation sociale.

Evolution de la composition sociale des collèges toulousains entre 2016 et 2024.

	PCS	Tous collèges publics	Tous collèges privés	Collèges publics des secteurs favorisés
Taux 2016	favorisées	37 %	71 %	63 %
	intermédiaires	23 %	19 %	19 %
	défavorisées	32 %	8 %	13 %
Taux 2024	favorisées	34 %	78 %	53 %
	intermédiaires	20 %	15 %	18 %
	défavorisées	43 %	6 %	27 %
Evolution des taux	favorisées	- 8 %	+ 10 %	- 16 %
	intermédiaires	- 13 %	- 21 %	- 5 %
	défavorisées	+ 34 %	- 25 %	+ 108 %

* Les sommes des catégories n'atteignent pas 100 % car les catégories de certains élèves sont non renseignées.

***Plan mixité** : plan lancé depuis janvier 2017, par le Conseil départemental en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Toulouse, pour favoriser la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais.

* **PCS** : Professions et Catégories Socioprofessionnelles

Tableaux et données chiffrées du 31, issus du travail de recherche du Laboratoire des idées sur les Nouvelles Questions Sociales (LINQS) (14 octobre 2024). Toulouse, une « métropole » « à succès » face aux crises. L'ŒIL DU LINQS. <https://doi.org/10.58079/12hgm>

L'enseignement supérieur privé peut dire merci à Parcoursup

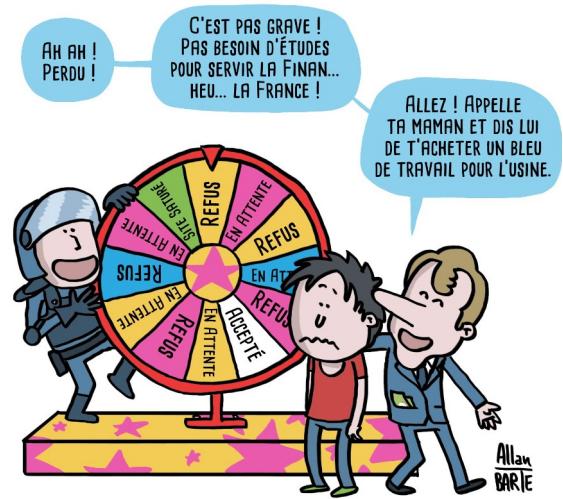
Durant l'année universitaire 2017-2018, la FSU n'a eu de cesse de dénoncer la loi relative «à l'orientation et à la réussite des étudiants» (ORE) qui a mis en place la plateforme d'admission post-bac totalement opaque, Parcoursup, et généralisé la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Concordance des dates, 2018, correspondait à l'arrivée de la première promotion issue du baby boom des années 2000. Il aurait donc fallu prévoir un développement du nombre de places suffisantes pour les accueillir dans l'enseignement supérieur déjà saturé, or, la ministre Vidal, sous le premier quinquennat Macron, a imposé l'austérité aux établissements supérieurs publics, tout en dopant l'enseignement supérieur privé en lui accordant une part des financements publics sans précédent.

Force est de constater qu'en 10 ans, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur privé a progressé de 63% (+295 000 entre 2012 et 2022) tandis qu'il ne progressait que de 3% dans l'ensemble de l'Enseignement supérieur public (+218 000 sur la même période). Ils représentent 26% des étudiant.es en 2022 contre à peine 19% en 2012 et 20% en 2016. En 2022 ils étaient 769 000 étudiant.es à être inscrit.es dans des formations dans le privé et 2 168 000 inscrit.es dans le public (cf "Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2022-2023" Note d'information du SIES N° 11, DÉCEMBRE 2023).

Les moyens détenus par les établissements privés leur permettent également une bonne publicité et une place de choix dans les salons destinés aux études supérieures.

PARCOURSUP: 400 000 LYCÉENS SANS RÉPONSE POSITIVE



La FSU revendique un investissement massif dans l'enseignement supérieur public, la fin de la sélection à l'entrée à l'université et ainsi permettre à toutes et tous de poursuivre les études de leur choix.

L'enseignement agricole reste, malgré les tentatives de l'en extraire, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, et non du Ministère de l'éducation...

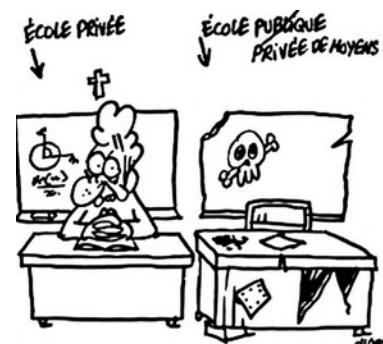
Les syndicats professionnels, FNSEA et JA (syndicat Jeunes Agriculteurs) en tête, y sont très attachés. Et pour cause ! Leur « influence » et l'écoute des ministres qui se succèdent leur assurent une hégémonie sans partage. Imaginez l'UIMM (*Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie*) en prise directe avec l'enseignement professionnel industriel par le biais d'un ministère de l'industrie !

Très souvent ce sont des agriculteur·ices du syndicat majoritaire, fer de lance d'une agriculture industrielle, qui président les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, établissements constitués de plusieurs « centres » : lycée, CFAA, exploitation agricole ou atelier technologique, centre de formation professionnelle et de promotion agricole. Et elles et ils aiment « orienter » les décisions.

Depuis la loi d'orientation agricole de 2014 et l'introduction de l'agroécologie dans l'enseignement, les relations n'ont cessé de se tendre, les représentant·es de la FNSEA et des JA, et plus encore de la Coordination rurale, infiltrée par l'extrême-droite, dénonçant un soi-disant enseignement « idéologique » au sein des établissements publics et rejetant toute mesure environnementale et tout enseignement « à produire autrement ».

La loi d'orientation votée en 2025 sous la pression de ces syndicats professionnels constitue véritablement un recul, y compris dans l'enseignement.

L'enseignement agricole



Il faut garder en tête que les lycées agricoles publics ne scolarisent que 39 % des élèves et étudiant·es de BTSA de l'enseignement agricole. L'enseignement agricole est d'abord un enseignement privé !

Combien d'ouvertures de formation ont été refusées au prétexte que la formation existait dans l'enseignement privé ! Les établissements confessionnels du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) et les Maisons Familiales et Rurales (MFR), non confessionnelles, disposent ainsi de véritables chasses gardées dans les territoires ruraux, ne laissant aucun choix aux familles.

Mais les espaces ruraux sont aussi le champ de jeu d'écoles hors contrat de toutes natures qui parviennent à capter des fonds publics : c'est l'école Hectar du milliardaire Xavier Niel attiré par les deux milliards d'euros du plan France 2030 consacrés à l'agriculture, avec le but de s'inscrire dans le triptyque macroniste du numérique, de la robotique et de la génétique ; ce sont aussi les écoles ETRE (écoles de la transition écologique) que la présidente Delga veut planter dans chaque département d'Occitanie, mais ces derniers mois, ce sont aussi des écoles traditionalistes, « Excellence Ruralités », créées par le milliardaire Pierre-Edouard Stépin pour répondre au « *mal-être identitaire des enfants de la France périphérique* », qui se posent en alternative à l'école publique qui serait polluée par le « *politiquement correct, une menace contre le développement de l'esprit critique de nos élèves* ».

Ainsi en Saône-et-Loire, une école de ce type va ouvrir à Étang-sur-Arroux, là même où un établissement public d'enseignement agricole était menacé de fermeture...